



SANTÉ

Procédure en cas d'exposition au sang ou autre liquide biologique





Remplissez et affichez ce document dans votre entreprise

ACCIDENT PAR EXPOSITION AU SANG

EN CAS DE PIQÛRE, BLESSURE, CONTACT DIRECT SUR PEAU LÉSÉE



- Ne pas faire saigner
- Nettoyer aussitôt la zone cutanée avec de l'eau et du savon doux (savon doux lavage des mains)
- Rincer abondamment à l'eau du robinet et sécher
- Désinfecter par trempage ou à défaut avec un antiseptique dérivé chloré (Dakin®, ou eau de javel à 2,6 % de chlore actif dilué au 1/5e, ou polyvidone iodé en solution dermique, ou à défaut alcool à 70°) pendant au moins 5 minutes. Le faire contrôler par un collègue si possible.

EN CAS DE PROJECTION SUR LES MUQUEUSES OU SUR LES YEUX

- Bouche : cracher et rincer la bouche à l'eau courante pendant 5 minutes
- Les yeux : prendre une poche de 250 ml de sérum physiologique munie d'une tubulure et rincer l'oeil au moins 15 minutes (**Pas de Dacryosérum®** : risque d'irritation conjonctivale)



- Faire prélever la personne source : tubes et ordonnance se trouvent dans la boîte/kit AES ou demander au patient de se rendre dans un laboratoire d'analyses médicales.
- Avoir l'accord de la personne source avant le prélèvement.

Diriger la personne victime vers le médecin référent (cf ci-contre)

UTILISER IMMÉDIATEMENT LE KIT AES MIS À DISPOSITION DANS TOUT ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL

CONSULTER IMMÉDIATEMENT LE MÉDECIN RÉFÉRENT

NOM : Dr

TÉLÉPHONE : 01

de nuit comme de jour, pour toute catégorie de personnel.

- Le médecin évaluera le risque infectieux en fonction du type d'AES et du statut sérologique de la personne source, il prescrira le bilan initial et établira le certificat médical initial (CMI).

En fonction de la gravité d'exposition, le médecin référent proposera un traitement prophylactique anti-VIH qui doit être débuté dans les 4 premières heures après l'accident.

- Selon les cas, un 2e rendez vous avec le médecin référent pourra être proposé dans les 48 h à 72 h.

DÉCLARATION ADMINISTRATIVE DE L'ACCIDENT

Au plus tard dans les 24 heures après l'accident :

- Déclarer l'Accident du Travail auprès de la direction du personnel,
- Le service du personnel informera le médecin du travail de l'Accident de Travail.

CONTACTEZ LE MÉDECIN DU TRAVAIL DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Prendre rendez-vous avec le médecin du travail en précisant qu'il s'agit d'un accident par exposition au sang.

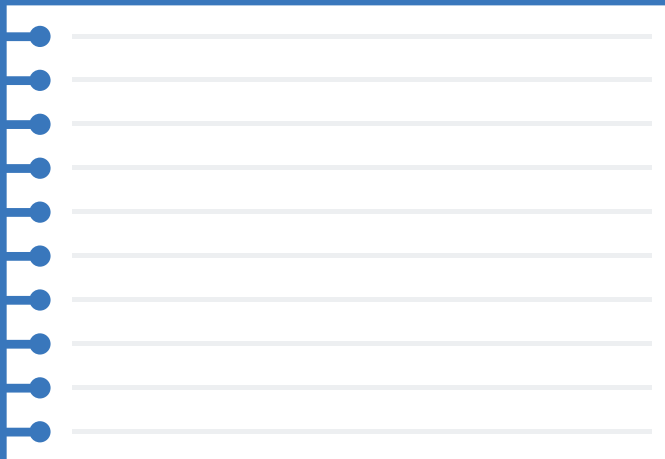
ASSOCIATION HORIZON SANTÉ TRAVAIL

NOM : Dr

ADRESSE :

TÉLÉPHONE : 01

VOS NOTES



Les équipes d'Horizon Santé Travail sont à votre disposition pour vous accompagner dans toutes vos **démarches de prévention** en santé au travail.

Contactez-nous !
contact@horizonsantetravail.fr



www.horizonsantetravail.fr

